

26 janvier 2016



GENDARMERIE



Amélioration

Clep ydre



Une modification CLEPSYDRE a été mise en place ce début d'année.

Cette modification concerne la mise à disposition pour tous les agents de l'autorisation d'absence pour réunion syndicale d'une heure par mois.

Le contingent "*Heures syndic*" GPA2 est créé automatiquement par le système à chaque début de trimestre pour créditer 3h au compte de l'agent.

Ce contingent est d'ores et déjà disponible dans le tableau déroulant de l'onglet "*Gérer mes activités!*"

Cela peut être utile dans le cadre de la tenue d'une réunion d'information ou de consultation de votre délégué syndical.



BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI proche de vous !